

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence en *Droit* est dispensée en formation initiale à l'UFR de Droit et sciences politiques, à Caen (campus 1) pour les trois années, et à Alençon (campus Alençon-Damigny) pour seulement les deux premières années. Elle accueille, environ 1700 étudiants (année 2014-2015). La licence en *Droit* offre une formation généraliste permettant à tout étudiant d'acquérir une solide culture juridique nécessaire à l'entrée en master de droit. Cependant, cette formation généraliste permet également une orientation progressive. Si la première année est la plus généraliste par sa formation en droit (droit civil, droit constitutionnel et histoire du droit), économie et langue, la deuxième année offre des enseignements beaucoup plus techniques et juridiques (droit civil des obligations, droit administratif et droit pénal), et la troisième année consacre un début d'orientation par les trois parcours proposés (parcours autonomes droit privé, droit public ou parcours mixte droit privé et droit public). A l'issue de cette formation, les connaissances et les compétences attendues des étudiants sont nécessairement généralistes. Toutefois, après trois années d'études, un étudiant doit être apte à lire tout document juridique (loi, décret, arrêt, jugement), à analyser puis formuler un problème juridique et enfin à proposer une réponse pratique à un problème posé. L'obtention de la licence en *Droit* permet aux étudiants de poursuivre tout naturellement leurs études en master. Cependant, certains peuvent souhaiter privilégier un parcours professionnel, soit en se dirigeant vers une licence professionnelle ou une licence d'administration publique, soit en passant des concours. La licence en *Droit* est organisée sur trois ans ou six semestres, les quatre premiers semestres étant constitués d'un tronc commun obligatoire pour tous les étudiants. Les semestres 1 et 2 sont ainsi composés de cours d'introduction générale au droit, de droit civil, de droit constitutionnel, d'institutions politiques et d'histoire des institutions. Aux semestres 3 et 4, sont enseignés le droit des obligations, le droit administratif général, le droit pénal et le droit des affaires. Quant aux semestres 5 et 6, ils permettent, par le choix d'un parcours, d'envisager un début d'orientation. Toutefois, certaines matières sont obligatoires, quel que soit le parcours retenu par l'étudiant, afin de garantir le caractère généraliste de la formation. Tel est le cas du droit de l'Union européenne, des libertés fondamentales, du droit social et d'une matière d'histoire du droit.

Synthèse de l'évaluation

La licence en *Droit* proposée par l'Université de Caen présente d'incontestables atouts. Sa formation généraliste structurée est plébiscitée par les néo-bacheliers qui s'inscrivent massivement en 1^{ère} année de licence. Les matières enseignées tout au long de la licence suivent, en effet, une progression raisonnée. La première année est très généraliste avec des enseignements en droit, économie et langue. La deuxième année offre des enseignements plus techniques et plus complexes et la troisième année est logiquement orientée vers un parcours « droit privé ou droit public » ou « droit privé et droit public ». Les enseignants ont, par ailleurs, le souci d'assurer la réussite de leurs étudiants en s'efforçant de recourir à des techniques et mesures variées pour mener au mieux une cohorte d'étudiants vers le succès. Ainsi, dans le cadre du Plan Licence, des séances de méthodologie sont organisées pour soutenir les étudiants rencontrant des difficultés. Tout d'abord, des séances d'une durée de trois heures, assurées par les enseignants titulaires du cours magistral concerné, permettent une révision de la méthodologie par la correction de sujets d'examen. Ces séances, bien que basées sur le volontariat, sont plébiscitées par les étudiants, ce qui démontre leur utilité et leur efficacité. Ensuite, des permanences de tutorat assurées par des étudiants en master permettent aux étudiants de licence de recevoir une aide ponctuelle et donc de trouver des réponses à des questions souvent très pratiques, comme la recherche documentaire ou l'utilisation des bases de données. Par ailleurs, des séances de remédiation permettent aux étudiants qui le souhaitent de bénéficier d'une remise à niveau en français.

Cependant, un certain nombre de points laisse une impression mitigée, en raison de l'absence de renseignements, de propos peu convaincants ou de manque d'efficacité de la formation.

S'agissant, en premier lieu, de l'absence de renseignements, il est très surprenant de constater que le site d'Alençon n'est nullement présenté. Certes, cette antenne délocalisée de l'UFR de Droit et sciences politiques ne saurait être considérée comme entité autonome ; il n'en demeure pas moins qu'une étude spécifique sur l'efficacité de cette antenne de droit aurait été bienvenue (effectifs, réussite, matières enseignées...). Par ailleurs, les taux de réussite présentés fluctuent quelque peu et l'on aurait aimé connaître les raisons de ces variations. Enfin, des informations tant sur le suivi de l'acquisition des compétences que sur le suivi des diplômés sont absentes du dossier.

S'agissant, en second lieu, des propos peu convaincants, il convient de relever que si le porteur de la formation est animé d'une volonté sans faille de promouvoir les stages afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec leur futur milieu professionnel, il regrette néanmoins que la modification de la réglementation en la matière soit un obstacle. Il n'est cependant pas certain qu'un tel argument emporte la conviction, des conventions de stage pouvant toujours être passées dès lors que la possibilité d'un stage est prévue dans les maquettes.

Quant aux insuffisances de la formation, elles visent exclusivement l'enseignement des langues vivantes. Certes, il faut saluer le choix des langues, proposé aux étudiants, entre l'anglais, l'allemand et l'espagnol, ainsi que la possibilité qui leur est offerte de pouvoir choisir en 3^{ème} année le parcours international Erasmus. Cependant, il convient de regretter l'absence de cohérence dans le volume horaire de l'enseignement consacré aux langues. Ainsi, en 1^{ère} année, la langue vivante est proposée exclusivement au second semestre pour un volume horaire de 20h. Quant à la 2^{ème} année de licence, si le nombre d'heures enseignées est de 34h durant le semestre 3, il passe à 24h au semestre 4, sans que l'on dispose de la moindre explication concernant cette diminution. De même, la réduction du volume d'heures est de nouveau perceptible en 3^{ème} année, passant, tant au semestre 5 qu'au semestre 6, à 18h. Par ailleurs, l'enseignement des langues se fait exclusivement en auto-formation, ce qui suppose une autonomie et une maturité qui ne sont pas toujours prégnantes chez les étudiants.

Points forts :

- Formation généraliste et structurée (enseignement généraliste en S1/S2), enseignement plus technique (S3/S4) et pré-orientation vers la spécialisation (S5/S6).
- Formation attractive auprès des étudiants.
- Suivi remarquable des étudiants en difficulté (séances de méthodologie, tutorat, remédiation en français).

Points faibles

- Politique en matière de langues vivantes perfectible : absence d'enseignement de langues étrangères en S1, absence de cohérence dans le volume horaire entre le S2 et le S6, et manque d'efficacité de l'enseignement des langues vivantes étrangères en auto-formation.
- Caractère lacunaire du dossier : absence d'informations concernant l'antenne délocalisée d'Alençon et d'explications concernant les nombreuses variations dans les résultats aux examens, le suivi de l'acquisition des compétences et le suivi des diplômés.

Recommandations

Au-delà des indéniables qualités de la licence en *Droit* de l'Université de Caen, il serait souhaitable de s'assurer de l'homogénéité du suivi sur l'antenne d'Alençon, de veiller davantage à la stabilité des taux de réussite aux examens, d'assurer un meilleur suivi des diplômés et de refondre les modalités d'enseignement des langues vivantes étrangères.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>La licence en <i>Droit</i> de l'Université de Caen offre une adéquation très satisfaisante du cursus proposé aux objectifs à atteindre.</p> <p>Tout d'abord, la licence en <i>Droit</i> est présentée sur deux sites (Caen pour l'ensemble de la formation et Alençon, antenne délocalisée, pour les deux premières années) de façon à permettre au plus grand nombre de lycéens</p>
------------------------------------	---

	<p>de pouvoir accéder aux études de droit.</p> <p>Ensuite, la formation proposée repose sur une construction pyramidale classique, avec des enseignements essentiellement généralistes en 1^{ère} année (L1) (droit constitutionnel, histoire du droit, droit de la famille, grands problèmes économiques et sociaux), un peu plus techniques en 2^{ème} année (L2) (droit administratif, droit civil des obligations, droit pénal et droit financier) ; la 3^{ème} année (L3) est marquée par un début d'orientation (en droit privé ou en droit public) ou par la poursuite d'un parcours indifférencié (droit public et droit privé). Les volumes horaires consacrés aux enseignements sont conséquents, 36h pour les cours magistraux et 15h pour les travaux dirigés (voire 18h pour les travaux dirigés en L1).</p> <p>Enfin, la Faculté de droit de Caen réserve une filière d'excellence pour ses meilleurs étudiants, le Collège d'Excellence de la Faculté de Droit (CEFD), de la 1^{ère} année de licence au master, avec un renforcement des enseignements en langue, en économie et gestion ainsi qu'une préparation intensive aux concours pouvant être passés par les étudiants dès la première année de master.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence en <i>Droit</i> de l'Université de Caen se justifie pleinement, même si des formations équivalentes sont dispensées dans un rayon de 200 km (facultés de droit de Rennes, du Mans, de Rouen, du Havre ou de Paris et sa banlieue). En effet, il n'y a aucune concurrence entre les formations pour des raisons essentiellement géographiques et démographiques, le bassin caennais regroupant une importante population directement intéressée par l'offre de formation de la Faculté de droit de Caen. Par ailleurs, le rayonnement de la Faculté de droit de Caen s'étend jusque dans l'Orne, autre département de Basse-Normandie, puisque Alençon accueille son antenne délocalisée.</p> <p>S'agissant, ensuite, de l'adossement à une structure de recherche, la licence en <i>Droit</i>, par son caractère généraliste, ne nécessite pas l'implication directe d'un laboratoire de recherche.</p> <p>Enfin, s'agissant de l'implication des entreprises ou associations, celle-ci est réalisée au moyen de conférences thématiques ou journées d'études auxquelles sont conviées des professionnels.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est étoffée, composée très majoritairement d'universitaires (pour les cours magistraux), de vacataires (pour les travaux dirigés) et dans une moindre mesure de professionnels (assurant 27 % des travaux dirigés) dont la place demeure réduite en raison même du caractère généraliste de la licence en <i>Droit</i>.</p> <p>En ce qui concerne le pilotage de la formation, il est assuré par un seul enseignant-chercheur qui assume la direction de la formation, aidé néanmoins ponctuellement par les Vices-Doyens et le service de la scolarité.</p> <p>On peut toutefois regretter l'absence de toute réunion pédagogique entre les intervenants, académiques ou professionnels, en dehors des réunions très ponctuelles ainsi que l'absence de responsable d'année, au regard de la lourdeur de la tâche de pilotage d'une telle formation.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La licence en <i>Droit</i> accueille chaque année environ 1700 étudiants (sans que l'on connaisse, et on le regrettera, la ventilation exacte entre le site de Caen et celui d'Alençon). Ce nombre se décline ensuite de la façon suivante : en L1, environ 900 étudiants, L2, 490 et L3, 300.</p> <p>Quant aux résultats, ils sont conformes aux observations pouvant être faites pour les autres formations identiques d'autres universités, à savoir une réussite aux examens d'environ 50 % en L1 (avec une baisse notable en 2013, la réussite aux examens n'étant que de 32 %), 50 % en L2 (avec des résultats plus ou moins bons selon les années, 63 % en 2013 et 45 % en 2014), 75 % en L3 (avec une fluctuation selon les années, 81 % en 2013 et 71 % en 2014).</p> <p>On peut toutefois regretter l'absence d'explications permettant de comprendre les raisons d'une certaine fluctuation des résultats entre deux années consécutives. Serait-ce une baisse constante du niveau des étudiants, des modalités d'examens trop difficiles ou des exigences universitaires élevées ? Une baisse de la réussite des étudiants aux examens n'est pas, en soi, nécessairement blâmable mais une ébauche d'explication à ce sujet aurait été bienvenue.</p>

Place de la recherche	<p>La réponse apportée par le dossier est lacunaire tant les informations font défaut.</p> <p>Certes, l'on conviendra que la place de la recherche pour des étudiants de licence ne se situe pas au cœur de la formation, des cours d'initiation à la recherche et les stages en laboratoire étant à ce stade précoces et inopportuns. Toutefois, le dossier présenté aurait peut-être pu mettre en exergue les travaux effectués par les enseignants-chercheurs et leur impact sur leur propre enseignement.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La formation en licence est avant tout généraliste si bien que la professionnalisation des études est concrètement difficile à mettre en œuvre et passe au second plan. Toutefois, le responsable de la licence s'efforce de sensibiliser les étudiants à l'ouverture professionnelle. Cette ouverture à la professionnalisation se décline de différentes façons.</p> <p>Tout d'abord, la place laissée aux professionnels pour assurer les travaux dirigés n'est pas négligeable, 27 % des travaux dirigés étant assurés par des avocats, clerks de notaires ou fonctionnaires des collectivités territoriales.</p> <p>Ensuite, s'agissant de la construction personnelle de leur parcours professionnel, les étudiants bénéficient de plusieurs aides concrètes comme les rendez-vous et ateliers professionnels (aide à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation). Par ailleurs, ils sont invités à assister à des conférences assurées par des professionnels.</p> <p>Enfin, l'Espace Orientation Insertion de l'Université de Caen assure un suivi efficace pour les étudiants dans l'aide à leur formation professionnelle.</p>
Place des projets et stages	<p>Les stages étant facultatifs, un nombre peu important d'étudiants de licence entend en profiter. Le responsable de la formation avance un argument peu clair justifiant le recours limité aux stages par la modification de la législation sur ce point.</p>
Place de l'international	<p>L'Université de Caen, dans sa composante Droit, recourt à la mobilité entrante et sortante, tant au profit des étudiants de L3 qu'au profit des universitaires (des professeurs étrangers sont régulièrement invités à prononcer des conférences en droit constitutionnel notamment). Plus précisément, des accords entre universités (16 universités partenaires) permettent des échanges constants, même si le nombre d'étudiants concernés demeure, selon le dossier, modeste.</p> <p>En revanche, le principe de l'auto-formation en langue en L1 ne semble pas adapté à un public souvent peu mature pour un apprentissage non dirigé. Il serait souhaitable que les cours de langue soient assurés sous la direction d'un professeur de langue. Quant à l'enseignement des langues en 2^{ème} année de licence, on regrettera la réduction de 10h d'enseignement entre le semestre 3 et le semestre 4. De même, la 3^{ème} année de licence ne propose plus que 18h de langue par semestre, ce qui est hautement insuffisant pour préparer des étudiants à l'ouverture à l'international.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement est ouvert aux bacheliers, aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et de la capacité en droit, sans aucune restriction.</p> <p>L'aide à la réussite fait l'objet d'un dispositif spécifique sous la forme du Plan Licence au bénéfice des étudiants des deux premières années de licence. Cette aide se décline de manière variée : aide à la méthodologie (séance de 3h/semestre animée par l'enseignant du cours magistral), remédiation en français avec remise à niveau en français (succès mitigé en raison de l'absence d'intérêt émanant des étudiants concernés) et tutorat assuré par des étudiants de master. Enfin, deux réunions permettent aux étudiants de faire le point : l'une au moment de la rentrée universitaire permet aux étudiants de se familiariser avec les arcanes des études de droit, l'autre vers la fin du 2nd semestre permet aux étudiants de L2 notamment de préparer leur spécialisation pour la L3.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement se fait en présentiel mais des adaptations sont prévues en fonction des contraintes de certains étudiants (handicapés, salariés...).</p> <p>Le numérique se résume comme souvent à des cours d'informatique, une page Internet pour la Faculté et surtout un espace numérique de travail propre à diffuser auprès de tous les étudiants les documents support et de complément aux cours et TD. Le numérique est donc sous-employé, les raisons tenant généralement à la réticence d'enseignants plus ou moins familiers avec les nouvelles technologies. Le porteur rappelle à cet égard que l'amélioration de l'utilisation de la plateforme FOAD est directement liée à leur volonté et leur capacité à exploiter l'outil numérique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques. Les examens se déroulent à la fin de chaque semestre (écrits anonymes et oraux) et une session annuelle de rattrapage est organisée, alors même qu'elle se révèle, selon les constatations de l'établissement, peu efficace et lourde au regard de sa gestion. Les crédits européens (ECTS) sont attribués en fonction des textes en vigueur et le grade de licencié en droit est attribué une fois que l'étudiant a validé toutes ses années avec un minimum de 10/20. Le jury est composé des enseignants ayant assuré les cours avec un jury pour le site de Caen et un autre pour le site d'Alençon (à l'exception de la L3, puisqu'elle n'existe pas à Alençon).</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Bien que l'annexe descriptive au diplôme (ADD) soit remplie correctement et jointe au dossier, ce point n'est pas convenablement renseigné puisqu'il reprend les éléments développés au point précédent sans faire état de procédés de suivi proprement dit (portefeuille de compétences et autres...).</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des étudiants est assuré par l'observatoire Unicaen, la Faculté de droit ne disposant d'aucun moyen humain permettant le suivi des diplômés. Néanmoins aucun chiffre n'est malheureusement fourni.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement en tant que tel. Un comité de pilotage comprenant 10 personnes (3 privatistes, 3 publicistes, 1 historienne, 2 responsables administratifs) a été mis en place par le Doyen de la Faculté afin de réfléchir aux performances à tenir en termes d'offre de formation et de propositions à faire pour une meilleure efficacité des études.</p> <p>Il n'existe pas de procédures d'évaluation par les étudiants et d'autoévaluation de la part des enseignants. S'agissant en premier lieu de l'absence de procédures d'évaluation par les étudiants, le porteur du projet se justifie par le fait qu'il existe des difficultés à exploiter les réponses apportées par les étudiants et que la nature des questions peut être sujette à caution. S'agissant en second lieu de l'absence d'autoévaluation de la part des enseignants, le responsable du diplôme indique que le nouveau comité de pilotage mis en place par le Doyen et chargé de la prochaine offre de formation ne dispose pas d'une procédure particulière d'autoévaluation, la composition de ses membres garantissant une bonne connaissance des forces et faiblesses du système actuel.</p> <p>On regrettera néanmoins ces absences d'évaluation interne qui se révéleraient pourtant efficace pour assurer une meilleure optimisation de la formation.</p>

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Licence Droit, champ de formation Droit

- A propos de la place restreinte faite au site d'Alençon dans le dossier d'évaluation, pour lequel l'HCERES déplore le manque de renseignements fournis, il faut rappeler que l'évaluation porte sur la Licence Droit de l'UFR Droit, qui est une seule et même Licence, dont les enseignements se déroulent sur deux sites (Caen Campus I / Alençon-Damigny). Les enseignements, les modalités de contrôle de connaissances, les dispositifs d'aide et de suivi des étudiants sont exactement les mêmes sur les deux sites. L'absence de données spécifiques à Alençon est donc le résultat d'une volonté claire de ne pas traiter ce site à part.
- A propos des informations relatives au suivi d'acquisition des compétences et au suivi des diplômés, celles-ci sont bien présentes dans le dossier. Il n'existe en effet pas actuellement de suivi d'acquisition des compétences. Quant au suivi des diplômés, les données fournies sont celles collectées et analysées par l'Observatoire Unicaen, annexées au dossier.
- A propos des enseignements de langues vivantes, une demande de correction d'erreurs factuelles a été faite qui n'a pas été prise en compte. On précisera donc que :
 - En 1^{re} année, la langue vivante n'est pas proposée qu'au second semestre : elle est seulement comptabilisée dans une unité du S2, l'enseignement étant bien proposé en auto-formation aux étudiants dès le début de l'année et donc au cours des deux semestres ;
 - En 2^e année, le nombre d'heures au semestre 3 est bien de 24h et non de 34h, de la même manière qu'au semestre 4.
 - L'enseignement de langue ne se fait pas exclusivement en auto-formation : il est en présentiel en L2 et en L3.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'UFR Droit demande régulièrement un renfort d'enseignants en langues et qu'il n'est pas possible de développer massivement l'enseignement des langues sans porter atteinte aux enseignements juridiques.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE